



P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal du
2 décembre 2014

Le Maire

LEGENDE :

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- N Désignation de zone
- Ni Désignation de secteur de zone

B. LES EMBLEMES RESERVES

- ER7 Emplacements réservés

C. LES MARGES DE RECU

- Marge de reculement
- Zone d'implantation obligatoire

2. RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Tracteur Exploitation Agricole: RSD
- 11 ★ Eléments du paysage identifiés à préserver (7° du L. 123.1.5)
- 28 Secteur de nuisance acoustique

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

N

ECHELLE : 1/2000e

Commune de LES FORGES